

# MOYENNE VALLÉE DE LA SOMME



# A8

Communes de Mareuil-Caubert, Bourdon, Picquigny, Ailly-sur-Somme, Breilly, La Chaussée-Tirancourt

Acquéreur : Département de la Somme  
Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels de Picardie  
Année : 2007

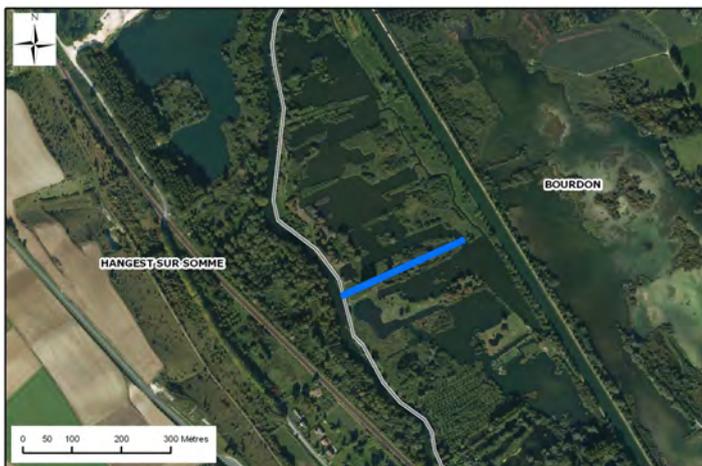
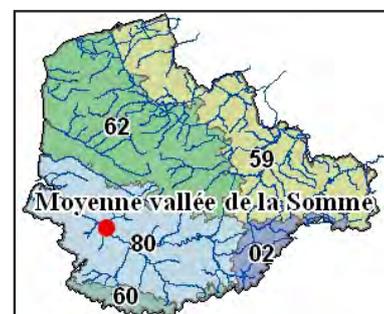
SURFACE
<b>17</b> hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION
<b>229 200</b> €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	114 600 €
Département de la Somme	114 600 €

## Contexte

La moyenne vallée de la Somme, située entre Amiens et Abbeville, marquée par une ancienne exploitation de tourbe, est constituée d'une mosaïque de milieux diversifiés (marais tourbeux, roselières, plans d'eau, prairies...), qui en font une zone très intéressante par la présence de nombreuses espèces de plantes et d'oiseaux protégés, telles que la Grande Douve (*Ranunculus lingua*) et la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et, concernant les oiseaux, le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*).



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

# Enjeux et objectifs

Afin de protéger ce patrimoine, le Département s'est porté acquéreur en 2008 de plusieurs parcelles situées sur ce territoire afin d'en assurer la préservation par la maîtrise foncière.

La préservation et la valorisation des zones humides de la moyenne vallée de la Somme constituent un enjeu majeur :

- plusieurs habitats sont qualifiés d'exceptionnels au plan européen et offrent ainsi un potentiel écologique rare fortement menacé par la dégradation des habitats ;
- la vallée de la Somme constitue un corridor écologique\* et hydraulique reconnu dans de nombreux inventaires naturalistes (ZNIEFF\*, ZICO\*...). Elle bénéficie également de mesures de protection européenne, nationale et internationale (Natura 2000\*, réserve naturelle...);
- le canal de la Somme offre un fort potentiel de développement éco-touristique.

# Modalités de l'opération

Depuis 1980, le Département de la Somme a mis en œuvre une politique ENS\*. Cette politique menée grâce au partenariat développé avec le CELRL\* et le Conservatoire des sites naturels de Picardie assure la préservation et la valorisation de nombreux sites naturels.

Dans ce cadre, plusieurs zones de préemption ont été créées par le Département, avec l'accord des communes concernées.

Une évaluation de la politique des ENS\* du département réalisés en 2005 a montré une hétérogénéité des résultats entre le littoral et la vallée de la Somme, notamment un bilan mitigé en ce qui concerne l'efficacité des zones de préemption.

En 2005, le CELRL\*, fort de ses nouvelles compétences acquises en application de la loi DTR\* de février 2005, a engagé avec le Département et le Conservatoire des sites naturels de Picardie une réflexion concertée pour une intervention coordonnée permettant la préservation des zones humides de la vallée de la Somme.

Un diagnostic de territoire mené en 2006 sur la vallée de la Somme à l'aval d'Amiens a mis en évidence trois secteurs prioritaires, sur lesquels le CELRL\* est habilité à intervenir.

La stratégie établie dans le cadre de ce programme privilégie la concertation avec les collectivités et les acteurs locaux, pour la définition des enjeux à l'échelle communale et pour la recherche de partenariats.

Les terrains acquis en moyenne vallée de la Somme sont ensuite confiés au Conservatoire des sites naturels de Picardie pour la mise en œuvre d'une gestion concertée. Dans la vallée de la Somme, cette politique foncière a déjà permis la préservation d'environ 125 ha.

# Résultats

Via l'apport de fonds propres (TDENS\*) et les participations financières apportées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le Département de la Somme a acquis quatre nouvelles parcelles en zones humides d'une superficie totale de 17 hectares.

Les terrains ont été vendus prioritairement au Département de la Somme et font partie d'une zone de préemption d'environ 3500 hectares dans la vallée de la Somme entre Mareuil-Caubert et Dreuil-les-Amiens. Il s'agit :

- des étangs de Mareuil-Caubert,
- du marais des Cavins à Bourdon,
- du marais des Prés de la Mare à Picquigny,
- du marais de Tirancourt.



Marais des Cavins



Étangs de Mareuil-Caubert



Étangs de Mareuil-Caubert



Marais des Prés de la mare

# Perspectives

**La gestion conservatoire, menée par le Conservatoire des sites naturels, a pour finalité :**

- le maintien et l'entretien des milieux ouverts par fauche et déboisement,
- la restauration et l'entretien des milieux typiques tourbeux,
- la mise en place d'un pâturage extensif\*.

**Différentes actions en faveur de l'accès du public sont également prévues :**

- la mise en place de visites guidées,
- des aménagements pour l'accès au site lorsque la sensibilité écologique le permet.

L'objectif principal de ces acquisitions est de constituer au final un réseau cohérent de milieux naturels le long de la Somme pour mettre en place une gestion concertée et adaptée.



200, rue Marcelline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

## CONTACTS :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME : AUDREY MERLIN 03.22.71.83.56  
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE :  
CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96  
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES  
LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00  
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/  
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31